

LETTRE D'INFORMATION SEMESTRIELLE

EDITO



LES FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ NORD CAP : UN MODÈLE D'ÉPARGNE CIRCULAIRE RÉGIONALE

Cher Souscripteur,

Basée à Lille et intervenant dans toute la région, Nord Capital Partenaires gère aujourd'hui près de 250 M€ et accompagne une soixantaine de PME et ETI de nos territoires dans leurs opérations de croissance et de transmission.

Nous avons commercialisé sept FIP NORD CAP entre 2010 et 2017 qui, grâce à votre épargne, ont pu financer le développement d'une cinquantaine d'entreprises dans la Région.

Nous avons rendu liquide les premiers FIP et tenons à vous partager des bonnes nouvelles concernant les FIP NORD CAP V & NORD CAP VI*.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le FIP Nord Cap V a procédé à un second remboursement partiel le 30 septembre 2022. Avec ce deuxième remboursement partiel de 129,02 € brut par part, la valeur du FIP affiche une progression de + 87,20 % depuis sa création (hors avantage fiscal et hors prélèvements sociaux).

Le FIP Nord Cap VI a procédé quant à lui à un premier remboursement partiel le 30 septembre 2022. Le fonds a versé le nominal ainsi qu'une partie des plus-values réalisées, pour un montant de 130,25 € brut par part. En appliquant ce remboursement partiel de 130,25 € brut par part à la dernière valeur liquidative au 31 mars 2022, la performance du FIP NORD CAP VI affiche une progression de + 70,00 % depuis sa création (hors avantage fiscal et hors prélèvements sociaux).

Nous pensons que ces deux FIP seront complètement liquidés pour la fin de l'année 2023.

Ces performances sont la conséquence de la création de valeur des entreprises régionales financées et vont permettre de faire fructifier votre épargne.

C'est un modèle d'épargne circulaire régional !

Vous trouverez en annexe les valeurs liquidatives actualisées au 30 juin 2022 des différents FIP gérés par Nord Capital Partenaires.

Cordialement,

Les équipes de Nord Capital Partenaires.

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

Elles ne sont pas constantes dans le temps.

FIP CROISSANCE ET ENVIRONNEMENT

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

| | |
|---------------------------------------|---|
| Forme juridique | FIP IR |
| Code ISIN | Part A - FR0013275195 |
| Région d'investissement | Hauts-de-France, Ile-de-France, Centre-Val-de-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes |
| Valeur d'origine de la part (nominal) | 100 € |
| Statut | Investi |

LE MOT DU GÉRANT

Le FIP Croissance & Environnement a constitué son portefeuille de jeunes PME implantées dans les régions Hauts-de-France, Ile-de-France, Centre Val-de-Loire et Auvergne-Rhône-Alpes.

Le fonds a terminé sa période d'investissement depuis juillet 2021 et a investi dans 30 sociétés pour un montant total de 7,16 M€.

La valeur de la part du fonds est en recul depuis sa création en novembre 2017, principalement en raison de la comptabilisation de frais relatifs au fonctionnement du fonds et de la provision de certaines participations.

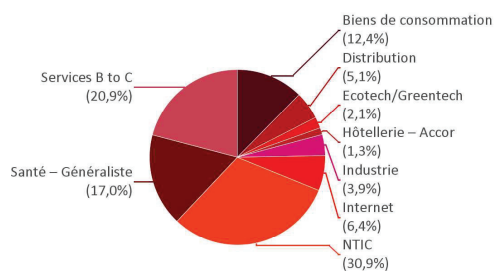
DONNÉES AU 30/06/2022

| | |
|--|---------|
| Valeur liquidative au 30/06/2022 | 93,93 € |
| Performance depuis l'origine | -6,07% |
| Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus | +14,55% |

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Pas de distribution effectuée.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



| FONDS | ANNEE de création | GRANDEUR constatée | SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE | | | | | | | |
|----------------------------|-------------------|--------------------|---|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| | | | et des distributions, d'une part en € ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) cumulés réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée) | | | | | | | |
| | | | 31/12/14 | 31/12/15 | 31/12/16 | 31/12/17 | 31/12/18 | 31/12/19 | 31/12/20 | 31/12/21 |
| Croissance & Environnement | 2017 | VL + distributions | NA | NA | NA | NA | 91,27 | 94,27 | 90,13 | 99,68 |
| | | Montant des frais | NA | NA | NA | NA | 3,33 | 6,73 | 10,14 | 13,56 |
| | | | 30/09/14 | 30/09/15 | 30/09/16 | 30/09/17 | 30/09/18 | 30/09/19 | 30/09/20 | 30/09/21 |
| Nord Cap 4 | 2013 | VL + distributions | 97,24 | 92,69 | 103,33 | 109,94 | 110,06 | 93,04 | 97,5 | 97,77 |
| | | Montant des frais | 3,27 | 6,57 | 9,97 | 13,47 | 16,81 | 16,87 | 20,12 | 20,95 |
| Nord Cap V | 2014 | VL + distributions | NA | 96,43 | 100,56 | 109,83 | 108,90 | 111,08 | 119,69 | 134,86 |
| | | Montant des frais | NA | 3,21 | 6,61 | 9,98 | 13,41 | 16,84 | 20,28 | 23,72 |
| Nord Cap VI | 2015 | VL + distributions | NA | NA | 97,78 | 101,68 | 107,22 | 136,74 | 139,08 | 151,81 |
| | | Montant des frais | NA | NA | 3,27 | 6,73 | 10,13 | 13,55 | 16,96 | 20,38 |
| Nord Cap VII | 2016 | VL + distributions | NA | NA | 98,38 | 97,71 | 95,82 | 103,13 | 110,58 | 112,27 |
| | | Montant des frais | NA | NA | 1,07 | 3,71 | 7,11 | 10,52 | 13,94 | 17,37 |

Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

a. La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :

- le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription

- le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1er de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.

b. La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative" est égale à la somme de :

- la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire

- le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au fonds.

Cette lettre d'information est un document non contractuel, purement informatif, strictement limité à l'usage privé du destinataire. Les informations contenues dans ce document proviennent de sources dignes de foi mais ne peuvent être garanties. Toute reproduction totale ou partielle et toute diffusion à des tiers est strictement interdite. La société de gestion ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication et des informations qu'elle contient. La société de gestion rappelle que les fonds ne sont pas à capital garanti, qu'ils comportent des risques de perte en capital, des risques particuliers liés aux entreprises non cotées sur les marchés réglementés et qu'ils prévoient une durée de blocage longue. Les informations relatives aux sociétés n'ont pour but que d'informer les souscripteurs sur les participations des portefeuilles, ne doivent en aucun cas être considérées comme une recommandation d'achat ou de vente. Les informations légales concernant ces fonds, notamment leur DICI et leur règlement, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances indiquées dans ce reporting prenant en compte les avantages fiscaux sont données à titre indicatif et ont été calculées pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.